REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4798

Mandat spécial accordé à M. Gérard Collomb, Mme Karine Dognin-Sauze, Mme Fouziya Bouzerda, M. Georges Képénékian et M. Yann Cucherat pour une mission au Japon (Tokyo, Sendai et Yokahama) du 20 au 25 mai 2019

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur: Mme DOGNIN-SAUZE Karine

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE: 31 MAI 2019

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES:

2019/4798 - MANDAT SPECIAL ACCORDE A M. GERARD COLLOMB, MME KARINE DOGNIN-SAUZE, MME FOUZIYA BOUZERDA, M. GEORGES KEPENEKIAN ET M. YANN CUCHERAT POUR UNE MISSION AU JAPON (TOKYO, SENDAI ET YOKAHAMA) DU 20 AU 25 MAI 2019 (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON-DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une délégation menée par M. Gérard Collomb, Maire de Lyon, se rendra au Japon (Tokyo, Sendai et Yokohama) du 20 au 25 mai 2019.

M. Georges Képénékian, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué aux grands projets et équipements, gastronomie, prospective et innovation, Mme Karine Dognin-Sauze, 2^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux relations internationales et affaires européennes, coopération décentralisée et solidarité internationale, Mme Fouziya Bouzerda, 8^{ème} Adjointe au Maire, déléguée au commerce, artisanat et développement économique et M. Yann Cucherat, 19^{ème} Adjoint au Maire, délégué aux sports, grands événements et tourisme, sont invités à prendre part à cette délégation également composée de partenaires institutionnels, d'entreprises et de techniciens.

Lyon est depuis de nombreuses années pionnière dans les échanges avec le Japon et est devenue un territoire d'expérimentation des innovations japonaises.

La France et, en particulier, Lyon, bénéficient d'une image très positive dans les domaines traditionnels de la mode, de la gastronomie et de l'art de vivre, mais aussi dans les domaines industriels et les nouvelles technologies.

Ce déplacement intervient notamment à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du jumelage entre Lyon et Yokohama, et vise à consolider tous les champs de coopération avec le Japon, dans les domaines économiques, culturels et universitaires.

Il poursuit les objectifs suivants :

- consolider les investissements et projets japonais (rencontre d'entreprises implantées à Lyon, diffusion de la culture japonaise) ;
- encourager les accords de coopération entre l'université de Lyon et les établissements d'enseignement supérieur du Japon ;
- favoriser la mobilisation des collectivités japonaises dans le réseau international des villes de la soie, le Japon étant pays invité pour l'édition 2019 de Silk in Lyon;
- promouvoir la mise à l'honneur du Japon à la Cité internationale de la gastronomie en 2020 ;
- soutenir de nouveaux investissements japonais d'envergure sur le territoire.

Conformément aux articles L 2123-18 et R 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2123-18 et R 2123-22-1;

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2015/916 du 16 mars 2015 relative aux déplacements accomplis par les élus de la Ville de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4522 du 25 mars 2019 relative à la préparation d'un mandat spécial en vue d'une mission au Japon ;

Ouï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

- 1- Le Conseil municipal accorde un mandat spécial à M. Gérard Collomb, Mme Karine Dognin-Sauze, Mme Fouziya Bouzerda, M. Georges Képénékian et M. Yann Cucherat pour une mission au Japon (Tokyo, Sendai et Yokohama) du 20 au 25 mai 2019.
- 2- Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.
- 3- Les dépenses en résultant en fonction des frais réellement payés et sur présentation des pièces justificatives seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon pour l'exercice 2019 article 6532 fonction 021 chapitre 65 programme GESELUS opération GESINDIV et pour le Maire, article 6532 fonction 020 chapitre 65, programme DEPLACOFFI, opération DEPLACE.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE